

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MAI 2023 À 16 H 00

Rapport N° 23

VENTE COMMUNE DE CLERMONT FERRAND DES PARCELLES LO 592-LO594-LO595

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le cinq mai, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 avril 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Magali GALLAIS, Cécile AUDET pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Odile VIGNAL pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Sylviane TARDIEU pouvoir à Pierre MIQUEL, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Diego LANDIVAR pouvoir à Marianne MAXIMI, Cécile LAPORTE pouvoir à Julien BONY, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Arrivée de Jean-Pierre BRENAS avant le vote de la question n°1.

Arrivée de Fatima CHENNOUF-TERRASSE pendant le diaporama de la question n°2.

Arrivées de Fatima BISMIR (fin du pouvoir à Stanislas RENIÉ) et Lucie MIZOULE (fin du pouvoir à Samir EL BAKKALI) avant le vote de la question n°2.

Marianne MAXIMI demande une suspension de séance après le vote de la question n°2, que M. le Maire accorde. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.

Départs de Diego LANDIVAR (pouvoir à Marianne MAXIMI) et Stanislas RENIÉ (pouvoir à Eric FAIDY) pendant la présentation de la question n°6.

Départ de Cécile AUDET (pouvoir à Jérôme AUSLENDER) avant le vote de la question n°7.

Les élus des groupes Ensemble Citoyens !- Ville de Clermont-Ferrand et Avenir Républicain quittent la séance après le vote de la question n°46.

Rapport N° 23
VENTE COMMUNE DE CLERMONT FERRAND DES PARCELLES LO 592-LO594-LO595

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et L. 1311-13 fixant les modalités de cession d'un bien par une collectivité ;

En 2000, la Ville a acquis auprès du Conseil Général de nombreuses parcelles, dont celles cadastrées section LO numéros 592-594-595 pour une superficie totale de 464m². Cette acquisition s'est réalisée dans le cadre de la création du boulevard Maurice Pourchon.

Ces parcelles, aujourd'hui superflues sont à l'état de friche. Les consorts M [REDACTED], propriétaires de la parcelle voisine (LO 16) ont fait part de leur intérêt pour une d'acquisition. Ils disposeraient ainsi d'un accès sur le boulevard Maurice Pourchon, car leur propriété, sise 42 rue des Chanelles ne dispose à ce jour d'aucun stationnement.

France Domaine a été consulté le 3 février 2022. En raison d'une absence d'avis rendu par le service de l'État, la commune peut librement définir le prix de vente, en cohérence avec les valeurs du marché et la prise en compte des caractéristiques des parcelles à céder. Après négociation et considérant une situation foncière de ces parcelles contraignante (servitude de passage grevant la parcelle LO 592, non constructibilité partielle notamment sur la parcelle BO 594, état de la parcelle) il a été convenu de céder le tènement communal au prix de 170 €/m² soit un montant global de 78 880 €.

De plus, cette vente doit être assortie des conditions particulières suivantes :

-transfert de la servitude de passage qui grève la parcelle LO 592, à charge pour les futurs acquéreurs de la faire évoluer ou non ;

-engagement à ne réaliser aucun autre projet de construction que celui demandé à savoir la construction de deux garages pour deux véhicules ou bien d'un grand garage pour deux véhicules conformément à la réglementation en vigueur lors du dépôt de l'autorisation d'urbanisme

-engagement à constituer une servitude notariée, servitude non aedificandi qui s'entend par l'interdiction de bâtir une habitation sur le terrain ou de modifier l'usage de stationnement. La durée de cette servitude est fixée à 30 ans

-la vente sera réalisée sous condition suspensive d'obtention des autorisations d'urbanisme pour le projet susvisé et d'un accès sur le boulevard Maurice Pourchon

-engagement de l'acquéreur à suivre l'avis favorable émis le 18 janvier 2023 par le Groupe Travail Circulation (GTC) à condition de ne pas modifier, par l'accès à créer sur le Boulevard Maurice Pourchon, l'alignement d'arbres existants (l'accès devant se faire judicieusement entre deux arbres)

-Les frais de réalisation de l'entrée charretière sont à la charge de l'acquéreur qui devra solliciter au préalable un devis auprès du service technique

-Les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la cession auprès des consorts M. [REDACTED] des parcelles LO 592-594-595 au prix global de 78 880 € ;
- d'approuver les conditions de la cession précitées, acceptées par les futurs acquéreurs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- de confier la rédaction des actes notariés à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS : 55 = 46 Conseillers Présents + 9 Représentés - 0 Non participation

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55 = Pour : 55 + Contre : 0

Abstention : 0

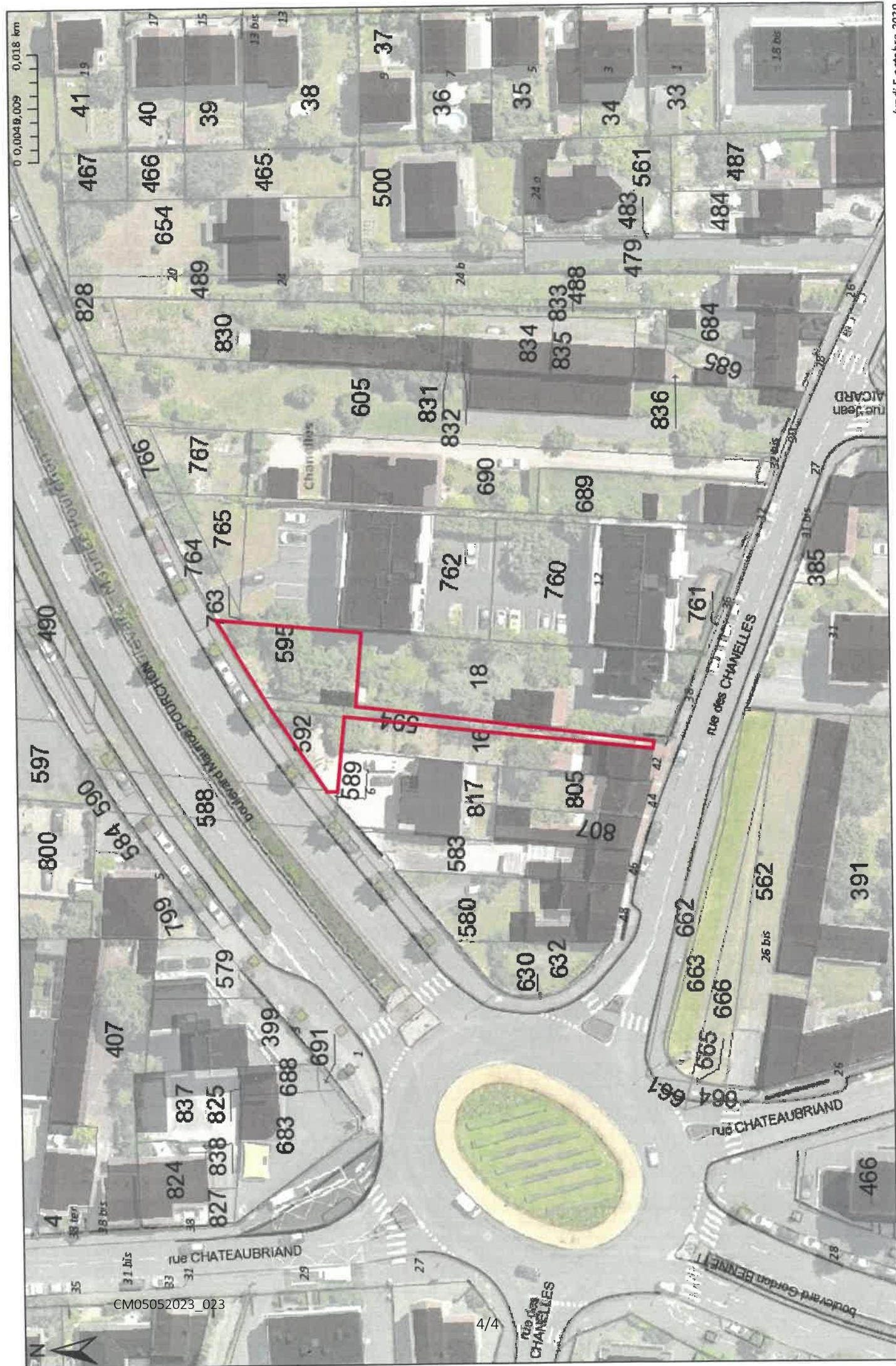
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI





Titre

CM05052023_023